

DÉLIBÉRATION N° 9

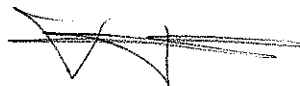
**DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA MASSE
DU 16 MARS 2011**

Vu le décret n° 97-1181 du 24 décembre 1997 modifié, portant statut de l'Etablissement public administratif « la Masse des douanes » et notamment son art.16 ;

Après en avoir délibéré, le conseil d'administration impute le résultat net comptable de l'exercice 2010, soit la somme de 2 145 240,75 € au crédit du 110 de report à nouveau, ce qui porte la réserve à 17 985 326,15 €.

Fait à Montreuil, le 16 mars 2011

Le président,



Jérôme FOURNEL